



Genève, le 19 septembre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat déplore le projet de transfert partiel des activités de la RTS

Dans la foulée d'annonces de la SSR faisant notamment état de la réduction programmée de 25% des surfaces immobilières de cette entreprise dans le pays, le Conseil d'Etat a pris connaissance des perspectives de la Radio Télévision Suisse (RTS) qui, dans un processus de restructuration justifié par la baisse des revenus de la redevance et par la transformation technologique des médias, envisage de transférer dès 2024 à Lausanne une partie des activités actuellement réalisées à Genève.

Le Conseil d'Etat note avec satisfaction que, conformément aux attentes exprimées en 2009 conjointement par les Conseils d'Etat des cantons de Genève et Vaud, la RTS assure le maintien d'activités sur les sites de Lausanne et de Genève, celui-ci conservant notamment la production des sports et des magazines.

Cependant, le Conseil d'Etat regrette le projet de départ des news, c'est-à-dire du Téléjournal, de Genève où il est réalisé depuis 1981, ainsi que des émissions d'actualité. Cette mutation privera notre canton d'une activité historique. Elle réduira le personnel actif dans la tour RTS et potentiellement aussi l'emploi alentour.

Après la création à Lausanne d'une vaste rédaction de presse intégrée desservant la plupart des titres et notamment la Tribune de Genève, l'établissement à Lausanne de la plateforme «news transmedia» de la RTS éloignera de la principale place économique romande et premier centre mondial de coopération multilatérale les organes de décision et de traitement sérieux de l'information, ce qui constitue un motif d'insatisfaction supplémentaire.

Le Conseil d'Etat demeure soucieux de la diversité de la presse et de la qualité de la couverture fédéraliste des enjeux cantonaux. Il prévoit de rencontrer dans les meilleurs délais la direction de RTS afin d'envisager notamment les mesures compensatoires que la RTS pourrait mettre en place dans le cadre de ce projet.

Pour toute information complémentaire:

M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, T. 022 327 90 80 ou 079 343 16 54.